

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

DECRET N° 100/ 31 DU 23 SEPTEMBRE 2015 PORTANT NOMINATION  
DE CERTAINS CADRES AU CABINET DU DEUXIEME VICE-PRESIDENT DE LA  
REPUBLIQUE

---

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n° 1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des Fonctions Techniques ;

Vu la Loi n° 1/08 du 28 avril 2011 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu le Décret n° 100/101 du 04 juin 2009 portant Organisation des Services des Vice-Présidences de la République du Burundi ;

Sur proposition du Deuxième Vice-Président de la République ;

DECRETE :

**Article 1** : Sont nommés Conseillers au Bureau chargé des Questions Economiques :

- **Monsieur Fidèle NIBIGIRA**, en remplacement de Monsieur Dismas NDUWAYO ;
- **Monsieur Joseph NTAKAMURENGA**, en remplacement de Monsieur Domitien BACAMURWANKO ;
- **Madame Fides SINANKWA**, en remplacement de Monsieur Jean Chrysostome TOYI.

**Article 2** : Est nommé Conseiller au Bureau chargé des Questions Socio-Culturelles :

**Monsieur Jules Aristide NDATIMANA**, en remplacement de Monsieur Déo BUSUGURU.

**Article 3** : Sont nommés Conseillers au Bureau chargé des Questions de Développement des Ressources Humaines :

- **Madame Nadine BARAMPAMA**, en remplacement de Monsieur Egide TUNGUHORE ;
- **Monsieur Salvator NTIBAZONKIZA**, en remplacement de Monsieur Sylvestre BIKORINDAGARA.

**Article 4** : Est nommé Conseiller à la Cellule Presse et Communication :

**Monsieur Festin NTIYUMVAMABWIRE**, en remplacement de Madame Claudine NIZIGIYIMANA.

**Article 5** : Est nommé Conseiller au Bureau chargé des Questions Juridiques et Administratives :

**Madame Dorine IZERIMANA**, en remplacement de Monsieur Livin BIGIRINDAVYI.

**Article 6** : Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

**Article 7** : Le présent décret entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Bujumbura, le 23 septembre 2015,

Pierre NKURUNZIZA.

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

LE DEUXIEME VICE-PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Dr Joseph BUTORE.